

Barème Macron: la Cour d'appel de Paris exige une réparation adéquate, vers un barème indicatif ?

La Cour d'appel de Paris le 18 septembre 2019 vient de statuer sur le barème Macron, elle exige une réparation adéquate et préconise une analyse au cas par cas. Se dirige-t-on vers un barème indicatif ? L'arrêt à télécharger